



Table des matières:

1.	Avant-pr	opos	3		
2	Présentation statistique du secteur agricole européen				
		ur agricole européen			
	2.2 Zones	s rurales européennes	5		
3.	Présenta	tion de l'avis du Comité européen des Régions	7		
		orix justes pour les produits agricoles afin de pérenniser le mé iculteur			
		paiements directs favorisant l'emploi et la transition vers des modes action bénéfiques à l'environnement, à la biodiversité et au climat			
	3.3 Davar	ntage de moyens pour la politique de développement rural	8		
	3.4 Un bu	udget adapté aux défis à relever	9		
4.	Précéder	nts avis du Comité européen des Régions	1		
	4.1 Revita	aliser les zones rurales grâce aux villages intelligents	10		
	4.2 La rég	gulation de la volatilité des prix agricoles	10		
	4.3 Soute	nir les jeunes agriculteurs européens	10		
	4.4 La sim	nplification de la Politique Agricole Commune	10		
	4.5 Innov	ration et modernisation de l'économie rurale	10		
5.		tion de la commission agriculture et développement rural nt européen			
		e devrait être la stratégie pour le développement de l'agriculture, entation et des zones rurales à long terme?			
	5.2 Pour	une révolution de notre politique agricole!	12		
6.	Contribu	tion	1		
	6.1 Organ		13		
		nisations agricoles/alimentaires			
	6.1.1	nisations agricoles/alimentaires Comité des Organisations Professionnelles Agricoles et Confédérat Générale de la Coopération Agricole (COPA-COGECA)			
	6.1.2	Comité des Organisations Professionnelles Agricoles et Confédérat	13		
		Comité des Organisations Professionnelles Agricoles et Confédérat Générale de la Coopération Agricole (COPA-COGECA)	13 15		
	6.1.2	Comité des Organisations Professionnelles Agricoles et Confédérat Générale de la Coopération Agricole (COPA-COGECA)	13 15		
	6.1.2 6.1.3 6.1.4	Comité des Organisations Professionnelles Agricoles et Confédérat Générale de la Coopération Agricole (COPA-COGECA)	15 16		
	6.1.2 6.1.3 6.1.4	Comité des Organisations Professionnelles Agricoles et Confédérat Générale de la Coopération Agricole (COPA-COGECA)	15		
	6.1.2 6.1.3 6.1.4 6.2 Autre	Comité des Organisations Professionnelles Agricoles et Confédérat Générale de la Coopération Agricole (COPA-COGECA)	15		
	6.1.2 6.1.3 6.1.4 6.2 Autre 6.2.1	Comité des Organisations Professionnelles Agricoles et Confédérat Générale de la Coopération Agricole (COPA-COGECA)	15161820		

3

L'Europe est à la croisée des chemins. Avec le Brexit et ses conséquences budgétaires, l'émergence de nouveaux défis et la montée de l'euroscepticisme, les politiques traditionnelles pourraient être remises en cause. Dans ce contexte, la Politique Agricole Commune (PAC), l'une des principales politiques de l'Union européenne, se trouve à un tournant. Nous devons en effet produire plus et mieux, mais avec moins de ressources et dans des conditions plus difficiles que jamais – en nous adaptant aux effets de la mondialisation, en limitant les conséquences du changement climatique, et en nous attaquant aux problèmes démographiques. Parmi les nombreux défis identifiés pour la future politique agricole commune, celui d'un meilleur équilibre territorial est bien sûr au cœur des préoccupations du Comité européen des Régions.

Nous constatons avec inquiétude que:

- le 7ème rapport sur la cohésion économique, social et territoriale en Europe fait toujours état d'un retard de développement important entre zones urbaines et rurales;
- la pauvreté est plus marquée dans les zones rurales que dans les zones urbaines;
- le sentiment d'abandon des zones rurales se traduit par une augmentation de l'euroscepticisme dans ces territoires.

Face à ces constats alarmants et malgré l'objectif de cohésion territoriale inscrit dans le Traité de Lisbonne, nous constatons que le soutien de l'Europe aux zones rurales est en forte baisse et que les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) pourrait être encore mieux utilisés pour réduire ces inégalités.

Il est donc urgent de prendre des engagements concrets pour le développement des zones rurales en Europe. Pour le Comité des régions, ce n'est que par une approche intégrée des politiques publiques que pourront être relevés les défis économiques, environnementaux et sociaux qui se posent à chaque territoire européen et plus particulièrement aux territoires ruraux. Si nous plaidons pour un renforcement du deuxième pilier de la PAC en faveur du développement rural, nous estimons que les besoins des territoires ruraux doivent être pris en compte dans toutes les politiques européennes comme mentionné dans la déclaration sur le développement rural adoptée à Cork.

Plus généralement, comme vous le lirez dans cette brochure détaillant la position du Comité des régions, nous sommes soucieux de donner un rôle ambitieux à la future PAC dans la réalisation de tous les objectifs de la stratégie Europe 2020 en synergie avec la politique de cohésion. C'est un pari très stimulant et à ce titre nous sommes prêts, au nom des autorités locales et régionales et avec tous les acteurs concernés, à nous y engager.

1. Avant-propos



Karl-Heinz Lambertz, Président du Comité européen des Régions

2. Présentation statistique du secteur agricole européen

2.1 Secteur agricole européen

Sur 175 millions d'hectares (soit environ 40 % de la superficie de l'UE), près de 11 millions d'exploitations¹ produisent des denrées agricoles, dont la majeure partie est transformée par quelque 300 000 entreprises du secteur agroalimentaire. Les entreprises de transformation écoulent leurs produits par l'intermédiaire des 2,8 millions d'entreprises des secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration, qui approvisionnent les 500 millions de consommateurs de l'Union européenne (UE).

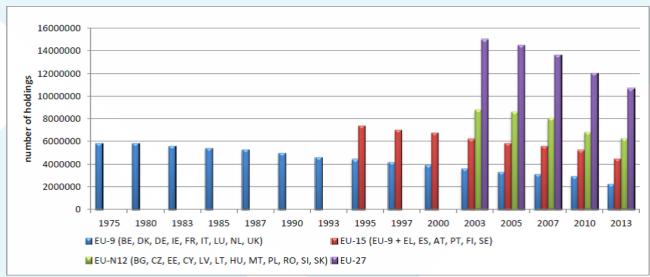
Ces dix dernières années, la baisse tendancielle à long terme de la main-d'œuvre agricole s'est poursuivie. Depuis 2005, plus d'un emploi agricole sur quatre a disparu (- 25,4 %).

Figure 1: Evolution of agricultural labor input, EU-28



Le nombre d'exploitations agricoles est en baisse constante.

Figure 2: EU farm numbers 1975-2013



En 2013, dans l'UE à 27, la majorité des agriculteurs (56 %) ont plus de 55 ans, et 6 % seulement ont moins de 35 ans. La faiblesse

¹ qui représentent 22 millions de personnes, mais seulement 9 millions d'équivalents temps plein, soit 4,4 % du total des emplois.

du revenu généré par l'activité agricole par rapport à d'autres secteurs économiques est dissuasive pour les jeunes agriculteurs. La concentration des terres est également un important frein à l'installation. À elles seules, 2,7 % des exploitations détiennent 50 % des terres arables de l'UE.

2.2 Zones rurales européennes

Les zones rurales occupent 44 % du territoire de l'UE, de même que les régions intermédiaires; les régions urbaines, quant à elles, n'en représentent que 12 %. Environ 20 % de la population vit dans des zones rurales, avec des différences marquées entre les États membres.

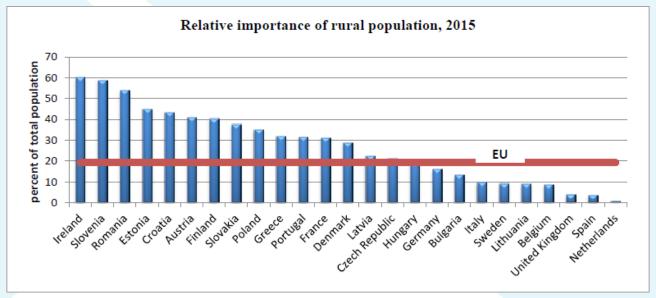


Figure 3: Relative importance of rural population, 2015 (Source: Eurostat)

Le PIB par habitant en zone rurale est inférieur à celui d'autres zones: il s'élève à 73 % de la moyenne globale de l'UE, contre 88 % dans les zones intermédiaires et 120 % dans les zones urbaines. Par ailleurs, les zones rurales de l'UE affichent des taux de pauvreté plus élevés (27 %) que les grandes villes (24 %) ou que les petites villes et les banlieues (22 %).

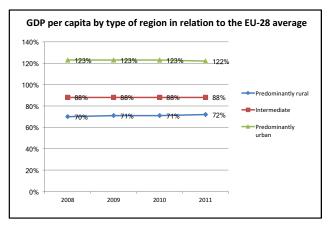


Figure 4: GDP per capita by type of region in relation to the EU-28 average (Source: Eurostat)

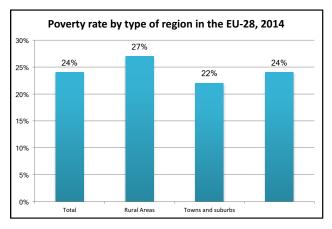


Figure 5: Poverty rate by type of region in the EU-28, 2014 (Source: Eurostat)

Les zones rurales sont en perte de vitesse par rapport aux zones urbaines. Le 7e rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, publié en octobre 2017, a confirmé cet écart.

Table 1.5: Real GDP per head, productivity and employment per head growth by urban-rural typology, 2001-2008, and 2009-2014

GDP per head (PPS) index $EU-28 = 100$		
2000	2008	2014
132	125	122
106	100	98
93	88	88
117	111	109
73	102	113
41	53	59
33	43	48
45	60	67
125	123	121
88	88	88
69	71	73
100	100	100
	73 41 33 45 125 88 69	EU-28 = 100 2000 2008 132 125 106 100 93 88 117 111 73 102 41 53 33 43 45 60 125 123 88 88 69 71 100 100

Green bars indicate positive changes, red bars indicate negative changes. Source: EUROSTAT, DG REGIO calculations

Source: https://ec.europa.eu/agriculture/statistics/facts-and-figures_en



,

Dans le cadre des réflexions menées depuis le début de l'année sur l'avenir de la PAC après 2020, la Commission Européenne a saisi le Comité européen des Régions afin qu'il donne ses recommandations sur le futur de la PAC.

Cet avis dont je suis le rapporteur a été adopté à une large majorité au sein de l'assemblée européenne des élus locaux et régionaux, le 12 juillet dernier. Il est le fruit d'une importante phase de concertation auprès de nombreux acteurs (associations, syndicats, élus, citoyens etc).

Cet avis présente ainsi des avancées majeures. Il se situe notamment dans la continuité des résultats de la consultation publique sur l'avenir de la PAC, menée par la Commission Européenne.

En effet, les enjeux majeurs auxquels nous faisons face (crise agricole et climatique notamment) nous obligent à repenser la PAC, afin d'en faire une politique JUSTE, DURABLE, ET SOLIDAIRE au service des paysans, des territoires, des consommateurs et des citoyens. La PAC a besoin de légitimité économique, sociale, environnementale, sans laquelle elle est en danger et empêche l'Union Européenne de répondre à ces enjeux.

Or aujourd'hui, que constatons-nous?

- Une grande partie des agriculteurs vendent leurs produits à perte et ont un revenu indigne de leur travail,
- Le nombre d'exploitations a baissé de 20% entre 2007 et 2013.
 Les inégalités importantes dans la distribution des paiements directs ont accéléré la concentration de la production agricole dans les zones les plus intensives. La biodiversité, le climat, l'environnement, la santé publique paient un tribut trop lourd aux modes de production agricole industrialisés,
- Trop de territoires ruraux se vident de leur substance économique, tandis que l'économie agricole et alimentaire se concentre dans certaines régions,
- L'écart de développement entre zones rurales et urbaines se creuse malgré l'objectif de cohésion territoriale inscrit dans le traité de l'Union Européenne
- Certains de nos produits agricoles continuent d'être exportés à des prix inférieurs à nos coûts de production, au détriment d'agriculteurs de pays tiers.

Devant ce constat, le Comité européen des Régions formule – au travers de cet avis – des recommandations visant à maintenir une agriculture de qualité, durable, au prix juste et pourvoyeuse d'emplois correctement rémunérés sur tout le territoire de l'Union Européenne conformément à l'objectif de cohésion territoriale inscrit dans les traités. Ces recommandations visent également à rendre la PAC plus conforme aux attentes des citoyens et ainsi d'en légitimer son budget. Je détaillerai ici quelques points clés de ce rapport:

3.1 Des prix justes pour les produits agricoles afin de pérenniser le métier d'agriculteur

Face à la grande volatilité des prix agricoles, incompatible avec une bonne résilience des exploitations agricoles, nous considérons que

3. Présentation de l'avis du Comité européen des Régions



Guillaume Cros, (FR/PSE/Vert) rapporteur de l'avis sur la «PAC post 2020» du Comité européen des Régions.

la régulation des marchés est plus efficace et moins coûteuse que le déclenchement de mesures de crises à posteriori. Sans prix agricoles justes, sans reconnaissance économique, les jeunes se détournent de ce métier.

Nous recommandons une répartition juste de la valeur ajoutée et des marges dans les filières en mettant tous les acteurs autour d'une table, pouvoirs publics et consommateurs inclus, en modifiant le droit européen de la concurrence si nécessaire.

Nous demandons à l'Union Européenne de peser de tout son poids de premier importateur et exportateur mondial de denrées alimentaires pour modifier les règles du commerce international agricole de 1994, dans le sens de relations commerciales plus justes et plus solidaires. L'UE doit réorienter sa politique commerciale agricole vers l'exportation de produits à haute valeur ajoutée valorisant les territoires.

3.2 Des paiements directs favorisant l'emploi et la transition vers des modes de production bénéfiques à l'environnement, à la biodiversité et au climat

Nous préconisons que les paiements directs par hectare soient plafonnés et modulés par actif agricole pour légitimer le soutien public et développer des exploitations agricoles à taille humaine pourvoyeuses d'emploi. Mieux vaut des campagnes vivantes et l'installation de nombreux jeunes agriculteurs que de grandes exploitations industrialisées difficiles à transmettre.

Nous recommandons un verdissement qui accompagne les agriculteurs dans la transition vers des modes de production bénéfiques à l'environnement, à la biodiversité et au climat : par exemple la rotation des cultures, le maintien des prairies permanentes, le non traitement chimique des zones d'intérêt écologique.

3.3 Davantage de moyens pour la politique de développement rural

Avec des prix plus justes et plus stables grâce à la régulation des marchés, avec un plafonnement des paiements directs, nous ferons des économies dans le premier pilier et pourrons rééquilibrer le budget PAC en faveur du 2e pilier pour un développement durable et solidaire de nos territoires ruraux qui abritent 55% des citoyens européens.

Parmi les priorités que nous recommandons dans le 2ème pilier, je soulignerai :

- le soutien aux circuits courts,
- le soutien à l'innovation technique et sociale pour des modes de production et de transformation durables,
- le soutien à la restauration collective se fournissant en produits bio et locaux,

Pour le développement rural non agricole et le soutien à une économie diversifiée dans les territoires ruraux, nous demandons :

 un engagement politique fort en faveur du développement des zones rurales à travers l'adoption d'un agenda rural nécessaire pour réaliser l'objectif de cohésion territoriale de l'UE un rééquilibrage budgétaire des fonds structurels via une augmentation de la contribution globale de l'Union Européenne aux zones rurales qui a fortement diminuée, une plus grande synergie et une simplification des ressources des différents fonds européens.

3.4 Un budget adapté aux défis à relever

Le budget de la PAC doit être maintenu à un niveau suffisant pour appuyer une authentique politique européenne commune d'importance stratégique pour la sécurité alimentaire, capable d'assurer un avenir au secteur agricole européen, qui emploie 22 millions de personnes, entretient 48% des terres de l'Union Européenne et nourrit 500 millions de consommateurs.

Nous rejetons ici l'idée d'un cofinancement du premier pilier de la PAC qui reviendrait à renationaliser la PAC, pèserait sur les budgets des régions et défavoriserait les Etats plus pauvres de l'Union.

L'avenir de la PAC est profondément lié à l'ambition que nous voulons pour l'Europe. Pour le Comité européen des Régions, l'ambition est grande pour que la nouvelle PAC soit juste, durable et solidaire.



4. Précédents avis du Comité européen des Régions

4.1 Revitaliser les zones rurales grâce aux villages intelligents

Rapporteur: **Enda Stenson** (IE/AE) Membre du conseil du comté de Leitrim

La réhabilitation des zones rurales doit servir à relever le défi à long terme que constitue le dépeuplement, au moyen d'actions visant à encourager et à soutenir la durabilité, le renouvellement des générations et la capacité des zones rurales à attirer de nouveaux arrivants.

rurales à attirer de nouveaux arrivants



4.2 La régulation de la volatilité des prix agricoles

Rapporteur: Jacques Blanc (FR/PPE), Maire de La Canourgue

Les mécanismes de sécurisation du revenu des agriculteurs doivent être considérablement renforcés pour réduire les effets négatifs de la forte volatilité des prix agricoles et des intrants, afin d'améliorer la compétitivité des filières agroalimentaires européennes, de maintenir l'agriculture sur l'ensemble des territoires, d'encourager la modernisation et l'innovation, et de conserver un tissu rural vivant.



Rapporteur **Arnold HATCH** (UK/ECR), Conseiller municipal de la ville de Craigavon

Le manque de jeunes poursuivant des carrières dans l'agriculture met en péril la viabilité économique et sociale des zones rurales. Le soutien aux jeunes agriculteurs est un préalable obligé pour maintenir l'agriculture dans l'ensemble de l'UE et préserver un tissu rural vivant, afin de répondre à l'objectif de cohésion territoriale inscrit au traité de Lisbonne.



4.4 Simplification de la Politique Agricole Commune

Rapporteur: **Anthony Gerard Buchanan**, Membre du conseil d'East Renfrewshire (UK/AE)

Une cohérence accrue est indispensable entre le FEADER et les autres Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) établissant conjointement un cadre stratégique commun fondé sur les grands objectifs politiques de la stratégie Europe 2020.

4.5 Innovation et modernisation de l'économie rurale

Rapporteur: **Randel Länts** (EE/PSE), Membre du conseil municipal de Viljandi

Seule une approche intégrée des politiques publiques permettradereleverles défis économiques, environnementaux et sociaux qui se posent aux zones rurales. Il est donc urgent de renforcer le soutien financier de l'UE au développement rural, de diversifier les points d'entrée et d'insérer le rural dans toutes les politiques européennes et de poursuivre l'harmonisation des règles de fonctionnement des Fonds structurels.





5.1 Quelle devrait être la stratégie pour le développement de l'agriculture, de l'alimentation et des zones rurales à long terme ?

La dynamique du changement dans le monde moderne, en raison des importants progrès enregistrés, notamment dans le domaine des technologies numériques, mais aussi d'une forte dépendance à l'égard des processus de mondialisation et d'un développement systématique du marché mondial, détermine le cadre du développement de l'agriculture en Europe. Le fonctionnement du commerce mondial a été rendu possible par le développement des techniques de transport et de multitraitement, qui permet un transport rapide des denrées alimentaires sur de longues distances. Au niveau mondial, les normes de qualité pour la sécurité alimentaire voient leur harmonisation s'accroître. Il apparaît donc que les possibilités d'assurer l'approvisionnement alimentaire de nos citoyens sont très étendues et que nous ne devons pas nécessairement veiller à tout prix à ce que la demande alimentaire européenne soit satisfaite par notre agriculture. Il n'en reste pas moins que la sécurité alimentaire est l'une des composantes de la sécurité. Par conséquent, il y a lieu de veiller à produire nous-mêmes une part importante des denrées alimentaires que nous consommons. Un tel engagement permet de créer un marché et confère de la stabilité à nos agriculteurs, tout en fournissant aux consommateurs des aliments traditionnels savoureux et de qualité.

Dans le même temps, la nécessité de garantir un niveau satisfaisant d'autosuffisance alimentaire n'est pas contradictoire avec le nouvel engouement pour la «cuisine du monde» et la disponibilité de denrées alimentaires en provenance d'autres régions du monde. L'accès aux différentes cuisines résulte après tout d'un certain développement de civilisation. Ces divers modèles de nutrition résultent notamment de traditions, de contextes culturels et régionaux différents, et donnent aux régions leur couleur locale et leur diversité. Rien qu'en Europe, la diversité de l'agriculture est patente, tout comme celle des régimes alimentaires, pour ne citer que le régime méditerranéen, et il en va de même pour les produits régionaux, les indications géographiques, etc.

Les processus de concentration et d'intensification de la production conduisent à une augmentation constante de la taille des exploitations en Europe, et donc à une diminution régulière de leur nombre. Il en résulte une situation dans laquelle les agriculteurs et leurs familles se retrouvent en minorité dans les zones rurales. Le développement rural est de plus en plus lié aux fonctions non agricoles dans les campagnes, mais cela ne signifie pas qu'une agriculture bien gérée ne saurait être un outil précieux de développement, ni qu'elle ne puisse accroître l'attractivité de ces régions.

Nous sommes fiers de la politique agricole commune, qui fonctionne déjà depuis plus de cinquante-cinq ans et compte de grandes réalisations à son actif. Les régions européennes sont d'importantes contributrices au développement, à la promotion et à la durabilité de l'agriculture, de même qu'elles veillent à ce que cette dernière continue de jouir d'un certain statut. Ce sont les collectivités locales et régionales qui sont les plus proches des agriculteurs et qui connaissent le mieux leurs problèmes. Les collectivités locales ont un rôle particulier à jouer dans la création de marchés locaux, le raccourcissement de la chaîne d'approvisionnement, la promotion des produits du terroir et le développement de l'agritourisme.

Dans ce contexte, nous devons nous rendre compte qu'il ne suffit pas de procéder à des changements et d'introduire d'autres réformes de la PAC, qui sont généralement évolutives, car telle est bien la philosophie de l'agriculture. Nous devons réfléchir ensemble, depuis les collectivités locales jusqu'à l'Union européenne, en passant par les collectivités

5. Contribution de la commission agriculture et développement rural au Parlement Européen



Czesław Siekierski, (PL/PPE)
Député au Parlement européen,
Président de la commission de
l'agriculture et du développement

régionales et les États membres, pour répondre à la question de savoir quelle devrait être la stratégie pour le développement de l'agriculture, de l'alimentation et des zones rurales à long terme. Dans ce contexte, il importe de tenir compte des très importants facteurs externes de l'agriculture liés à la mondialisation et au marché mondial, déjà mentionnés plus haut.

Il ne suffit pas de comprendre le rythme et la dynamique des changements qui surviennent dans le monde et d'adapter la PAC en conséquence: la PAC et les autres solutions à différents niveaux, allant de l'échelon local à l'échelon européen jusqu'au niveau mondial, doivent elles-mêmes s'affirmer comme des vecteurs de changement.

5.2 Pour une révolution de notre politique agricole!

La Politique agricole commune (PAC) ne satisfait ni les agriculteurs, ni les organisations environnementales, ni les citoyens qui sont également contribuables. A l'instar du projet européen, la Politique agricole commune peut et doit être réformée. Elle a besoin qu'on lui redonne des couleurs et aussi une perspective d'avenir sur le long terme. À juste titre, le citoyen demande de lier davantage la PAC à l'alimentation, à la santé humaine, à la lutte contre le changement climatique, à la protection de notre environnement et à l'économie des territoires et à l'emploi. À nous d'en tenir compte et d'associer les agriculteurs à cette réforme, afin qu'ils reprennent la place qui est la leur, au cœur de la société, au cœur du projet européen.

Les rénovations successives adoptées depuis 1992 ont favorisé les modèles d'exploitation intensive orientés vers les marchés à l'export, eux-mêmes alignés sur les prix bas mondiaux, au détriment des structures familiales, pourtant plus performantes en termes d'emploi et plus résilientes. Nous devons mettre fin au libéralisme actuel dévastateur pour les agriculteurs, l'emploi, l'économie de nos territoires, et dangereux pour notre sécurité alimentaire. Le marché seul ne peut pas tout réguler.

La future PAC devra, en premier lieu, répondre à la question de la volatilité des prix afin de stabiliser les revenus de nos agriculteurs et leur permettre de vivre décemment de leur travail. Cela passe par un rééquilibrage de la valeur ajoutée en faveur des agriculteurs au sein de la chaîne alimentaire, une adaptation de la politique de la concurrence aux spécificités de l'agriculture, une amélioration dans la cohérence des dispositifs de gestion des risques et, enfin, par le rétablissement d'outils publics afin d'équilibrer l'offre et la demande.

Ensuite, la prochaine PAC devra accompagner les agriculteurs vers un modèle durable qui préserve la biodiversité et les ressources naturelles. Cette nouvelle PAC devra promouvoir une agriculture qui contribue aux objectifs de la COP22, et en fait un acteur clé de la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agira, en outre, de reterritorialiser la Politique agricole commune. L'agriculture reste une activité structurante pour les territoires, qu'il faut valoriser.

Enfin, la politique commerciale européenne devra être en cohérence avec la PAC si l'on veut préserver notre modèle agricole et nos territoires. Cela implique de lutter contre le dumping sanitaire social et économique, en interdisant les importations de denrées agricoles qui ne respectent pas les mêmes règles sanitaires, sociales et environnementales, mais aussi, d'exclure nos filières sensibles des négociations commerciales.

L'agriculture européenne nécessite une approche audacieuse et novatrice! C'est d'une révolution de notre politique agricole dont nous avons besoin, et ce dès à présent, et non d'un statu quo jusqu'en 2025 au profit de quelques-uns.



Eric Andrieu, (FR/S et D), Député au Parlement européen, Rapporteur sur la contribution de la PAC à la création d'emploi en zones rurales, Porte-parole des sociauxdémocrates européens à l'agriculture et au développement rural

6.1 Organisations agricoles/alimentaires

6.1.1 Comité des Organisations Professionnelles Agricoles et Confédération Générale de la Coopération Agricole (COPA-COGECA)

L'agriculture est l'une des pierres angulaires de l'Union européenne et doit rester une politique forte, commune et dotée d'un financement approprié. Les agriculteurs jouent un rôle capital s'agissant de la fourniture de denrées alimentaires mais également de la réalisation des objectifs territoriaux, environnementaux et sociaux. Aussi le Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA) et la Confédération générale des coopératives agricoles (COGECA) plaidentils en faveur d'une politique agricole commune, forte, simplifiée et plus durable, d'une politique dotée d'une vision à long terme, qui aide les agriculteurs à garantir la sécurité alimentaire dans l'UE et à fournir des aliments sains, nutritifs et de qualité, produits de manière durable.

La future PAC (#FutureofCAP) doit être:

COMMUNE

Des règles et un financement communs sont essentiels pour assurer le bon fonctionnement du marché unique européen et éviter les distorsions de concurrence tout en prenant en compte la diversité de l'agriculture européenne. La future PAC doit profiter à l'ensemble des citoyens et des agriculteurs européens; toute renationalisation de celle-ci est dès lors inacceptable.

FORTE

Les agriculteurs sont les premiers producteurs de denrées alimentaires. C'est la raison pour laquelle la PAC doit garantir, dans l'ensemble de l'UE, une agriculture solide, viable sur le plan économique et compétitive, dans l'intérêt des consommateurs et des agriculteurs. Il importe de conserver les deux piliers forts de la PAC et de ne pas favoriser les transferts entre ceux-ci (surtout du premier vers le deuxième), en particulier en l'absence de cofinancement national correspondant. Un soutien fort de la PAC est d'autant plus important que la part du revenu des agriculteurs issue du marché a baissé ces dernières années en raison de la situation difficile de celui-ci. Dans ce contexte, il est nécessaire d'améliorer et de continuer à développer les filets de sécurité sur le marché afin de réduire l'incidence de sa volatilité sur les revenus des agriculteurs.

SIMPLE

La future PAC doit être plus efficace, plus simple et plus facile à mettre en œuvre pour tous ses bénéficiaires. Il convient également de communiquer plus simplement et plus efficacement lorsqu'il s'agit de faire passer des messages positifs pour expliquer à quelles fins, de quelle manière et en faveur de qui le budget de la PAC est - et sera - dépensé, ainsi que l'importance que revêt le maintien de régions rurales viables et la nécessité de disposer d'un système agricole compétitif dans l'UE. La simplification de la PAC doit aller au-delà de l'exercice actuel et permettre de mettre en œuvre des mesures stratégiques qui soient à la fois simples, efficaces et faciles à appliquer par les agriculteurs.

6. Contribution





Joachim Rukwied, Président du Copa

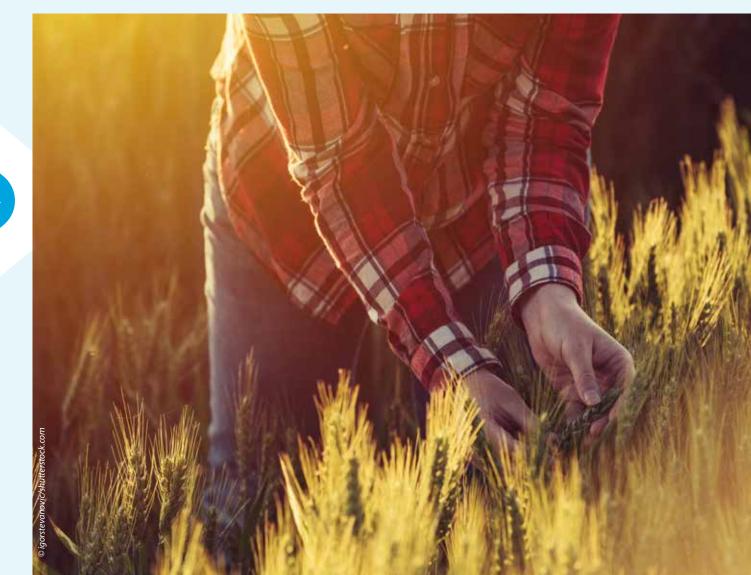


Thomas Magnusson, Président du Cogeca

DURABLE

Pour être économiquement viable et durable, le secteur agricole a besoin d'un cadre stratégique stable à long terme. Pour les agriculteurs, les exploitants forestiers et les coopératives agricoles, la durabilité est l'aspect le plus important de la PAC dans son ensemble. La viabilité économique, environnementale et sociale est essentielle pour toute exploitation et toute coopérative agricoles; ces aspects sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Aussi la future PAC doitelle garantir une approche équilibrée et globale qui prenne en compte l'ensemble de ces trois dimensions. Parmi les principales thématiques que la future PAC doit aborder pour garantir une agriculture durable à long terme figurent les éléments suivants:

- le changement climatique et les objectifs de développement durable (ODD);
- l'amélioration de la résilience du marché et de la gestion des risques;
- le renforcement de la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et le soutien des coopératives agricoles et organisations de producteurs (OP);
- le développement rural et Cork 2.0;
- l'aide à l'investissement et l'amélioration des infrastructures (Fonds européen pour les investissements stratégiques - EFSI);
- le renouvellement des générations, y compris l'accès à la terre.



6.1.2 Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs (CEJA)

Les jeunes agriculteurs ont l'avenir de la production alimentaire européenne entre leurs mains. Le Conseil européen des jeunes agriculteurs (CEJA) s'est donné pour objectif principal la promotion d'un secteur agricole plus jeune et plus innovant. La survie même de l'agriculture passe par une future Politique agricole commune (PAC) qui s'adapte aux besoins des jeunes agriculteurs et qui définisse clairement ce qu'elle entend par un «agriculteur actif» ainsi que par un soutien supplémentaire en faveur des jeunes agriculteurs.

Il importe de veiller à ce que les besoins des jeunes agriculteurs soient pris en compte et que leur voix soit entendue, et ce, non seulement pour stimuler le dynamisme du secteur agricole, mais aussi pour assurer le bien-être de la société européenne dans son ensemble. Il est de la plus haute importance de faire en sorte que la carrière agricole soit attractive pour les jeunes qui s'y destinent et qu'elle le demeure pour ceux qui s'y trouvent déjà engagés.

D'après un rapport établi récemment en collaboration avec le CEJA intitulé European Young Farmers: Building a Sustainable Sector (Jeunes agriculteurs européens: mettre en place un secteur durable), 61,76 % des jeunes agriculteurs européens interrogés répondent que la viabilité de leur activité future dans le secteur agricole est tributaire de certaines circonstances, et seuls 20,86 % d'entre eux considèrent que leur avenir dans l'agriculture est très probablement assuré. Au vu de ces éléments, il convient de prendre davantage de mesures pour faire en sorte que le renouvellement de génération ne soit plus seulement une éventualité mais une certitude.

Les jeunes agriculteurs reconnaissent la responsabilité qui est la leur pour garantir le caractère durable du secteur agricole. Ils sont conscients des bénéfices qu'apporte leur contribution, par leurs pratiques agricoles, au développement durable notamment: préserver la biodiversité, contribuer à la protection des ressources naturelles et améliorer leur efficacité. En effet, une très large majorité (89,78%) des participants à l'enquête susmentionnée ont répondu se sentir responsables de l'aspect durable de leur secteur. Permettre aux jeunes agriculteurs de poursuivre leur activité apparaît donc également essentiel sur le plan de la préservation de l'environnement.

Les jeunes agriculteurs ont à mettre en œuvre un ensemble de mesures pour que l'activité qu'ils développent soit économiquement durable. Le budget de la future PAC doit être à la mesure de ses ambitions en fournissant un appui financier sous forme d'aides à l'investissement et au démarrage, ainsi qu'en favorisant l'établissement de coopératives et d'organisations de producteurs, ou encore en combinant des systèmes axés sur les résultats et des systèmes fondés sur la gestion.

Il convient également de simplifier la PAC après 2020. Si la charge administrative qui pèse sur les jeunes agriculteurs est trop lourde, ces derniers risquent de ne pas consacrer assez de temps à développer leur exploitation et à la faire fructifier. Il convient de s'attacher essentiellement à une action efficace, au transfert de connaissances et à l'instauration de services de conseil propres à garantir une entrée – ou une transition – en douceur pour ceux qui veulent se lancer dans l'agriculture. Des mesures de gestion des risques et la mise à disposition de données fiables et actualisées sont également essentielles pour attirer et retenir les jeunes dans la profession.





Jannes Maes, Président du CEJA

Les agriculteurs exerçant dans des secteurs vulnérables devraient bénéficier d'un système d'aides couplé, combinant un soutien à l'hectare et un soutien à l'activité. Un des obstacles majeurs auquel les jeunes qui s'installent se trouvent confrontés est celui de l'accès à la terre. Il convient de prévenir l'imperméabilisation des sols et de rendre les terres disponibles grâce à des systèmes de mobilité.

Lorsqu'il s'agit de développer une activité économiquement viable, d'accéder à la terre ou de réunir les fonds nécessaires pour créer une exploitation, le chemin des jeunes agriculteurs est semé d'embûches. La PAC d'après 2020 doit faire du renouvellement des générations une de ses priorités majeures: si les jeunes agriculteurs en venaient à déserter les campagnes européennes, l'avenir de la production alimentaire – ainsi que celui des paysages ouverts – se trouverait compromis.

6.1.3 Coordination Européenne Via Campesina (ECVC)

Nous voulons une agriculture pour Vivre!

Nous voulons une politique agricole et alimentaire au service des besoins des peuples !

La Politique Agricole commune a été conçue au début des années 1960 pour assurer la sécurité alimentaire des populations européenne en assurant aux agriculteurs des prix et des revenus décents, tout en maintenant les prix raisonnables pour les consommateurs, grâce à des mécanismes d'interventions sur les marchés des denrées agricoles.

Au fil des réformes, la PAC a abandonné sa fonction nourricière pour s'adapter à – et favoriser – la globalisation économique. Elle se résume aujourd'hui à une distribution inéquitable de subventions liées aux surfaces pour compenser des prix déconnectés des coûts de productions. De nombreuses fermes ont disparu. Les mesures environnementales ne parviennent pas à diminuer l'usage des pesticides et la biodiversité s'érode.

Pendant ce temps, l'alimentation industrielle s'est développée avec son lot de problèmes de santé, le consommateur n'a souvent plus le choix de son alimentation, et des millions de personnes pauvres n'ont pas accès à une alimentation saine et suffisante aujourd'hui en Europe.

Il faut une autre PAC basée sur les droits humains et répondant aux besoins des populations aujourd'hui, et pour les générations à venir.

13 points clés pour changer la PAC:

- L'objectif prioritaire de la PAC est d'assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire des populations européennes, en développant la souveraineté alimentaire à l'échelle des territoires.
- Des paysans nombreux, sur tous les territoires européens, permettront d'assurer une production alimentaire en quantité et en qualité.
- Tous les producteurs doivent et ont la possibilité de s'engager dans des démarches pour une production plus saine et écologique et les soutiens publics doivent permettre la transition pour tous.
- Pour assurer durablement leur métier, les producteurs et productrices ont droit à un revenu décent, basé en priorité sur des prix justes (qui permettent de vivre sans aide pour une majorité de fermes, en dehors des besoins d'investissement et de transition).





Jose Miguel Pacheco Gonçalves, Comité de Coordination d'ECVC

- Les instruments de régulation publique des marchés et des productions, comme les quotas ou autres, doivent pouvoir être utilisés de façon pragmatique, pour ajuster l'offre et la demande.
- Les traités de soi-disant « libre-échange » déjà signés doivent être réexaminés. Doivent être mis un moratoire les traités de libre commerce en processus de ratification ou négociation.
- Favoriser le développement de marchés locaux et régionaux solides, ouverts à tous les producteurs, et par l'adoption de normes adaptées aux petits volumes et effectifs réduits. Favoriser l'approvisionnement local pour les cantines publiques et la restauration collective.
- Des outils d'assurances mutuelles, pour tous les producteurs, doivent pouvoir couvrir les risques climatiques ou sanitaires.
- Les soutiens publics doivent être dédiés aux biens publics : emploi, maintien de l'agriculture paysanne et en zone défavorisée, installation de nouveaux agriculteurs, alimentation de qualité, protection de la biodiversité, de l'eau, du climat.
- L'UE doit développer une politique active d'installation d'agriculteurs -trices et d'éleveurs et éleveuses pour le renouvellement générationnel et la vitalité des territoires ruraux.
- Les soutiens publics sont conditionnés au respect des droits des personnes, de l'environnement, du bien-être des animaux. La conditionnalité sociale de l'aide doit être fondée sur le respect du travail et des droits sociaux des travailleurs salariés ruraux, le revenu décent et la non-discrimination des travailleurs migrants temporaires et leurs familles. Aucun soutien pour l'agriculture industrielle.
- Accroitre la place des citoyens dans les politiques agricoles et alimentaires, au niveau local (sous forme de conseil alimentaire locaux), national et européen.
- L'innovation doit être entendue et traitée comme une clé pour le maintien de l'agriculture paysanne et le processus de l'agriculture familiale, pour construire un modèle de production agricole et alimentaire socialement juste, durable et sain. Par conséquent, les fonds de recherche devraient être dirigés vers ces modèles d'innovation pour l'agriculture familiale et à petite échelle.







Mella Frewen,Directeur Général, FoodDrinkEurope

6.1.4 Les priorités de FoodDrinkEurope concernant la modernisation et la simplification de la PAC²

Avec 4,2 millions de salariés et un chiffre d'affaires de 1 098 milliards d'euros, le secteur européen de la fabrication de produits alimentaires et de boissons est une industrie de premier plan ainsi que le principal exportateur mondial de produits alimentaires et de boissons. Il est étroitement lié au tissu social, culturel et économique de l'Europe.

Pour rester compétitives, les entreprises productrices de denrées alimentaires et de boissons, qui jouent un rôle central dans la chaîne, misent sur les éléments suivants:

- Une politique agricole véritablement commune, qui sous-tend un marché unique solide, fonctionnant correctement et offrant des conditions de concurrence équitables aux agriculteurs de tous les États membres. FoodDrinkEurope invite la Commission à contrôler la mise en œuvre des dispositions facultatives choisies par les États membres dans le cadre du premier pilier et à éviter une renationalisation de la PAC lors du prochain réexamen.
- Une PAC qui encourage l'orientation vers le marché dans le secteur agricole comme l'approche la plus efficace pour renforcer la compétitivité des agriculteurs européens et fournir des matières premières agricoles conformes aux besoins en matière de quantité et de qualité du secteur industriel et des consommateurs. Cela implique de laisser les agriculteurs réagir aux signaux du marché et de faciliter le dialogue et la coopération entre les agriculteurs, l'industrie et les consommateurs. Les filets de sécurité prévus par l'organisation commune des marchés devraient rester disponibles en cas de persistance de situations difficiles ou exceptionnelles sur le marché.
- Une PAC qui renforce l'agriculture de l'UE au moyen de mesures visant à encourager l'esprit d'entreprise et le développement d'exploitations agricoles, à améliorer les synergies entre productivité et durabilité et à stabiliser le revenu des agriculteurs face à l'extrême volatilité des prix sans causer de distorsions de concurrence sur le marché, ainsi qu'au moyen de mesures orientées vers le marché qui renforcent la résilience des agriculteurs face aux divers types de risques et améliorent la diffusion des connaissances concernant les différentes stratégies de gestion des risques.
- Une agriculture plus durable du point de vue environnemental. Les mesures et les paiements à des fins climatiques/de protection de l'environnement doivent être ciblés (c'est-à-dire liés à des objectifs spécifiques), bénéfiques pour la production alimentaire ainsi que l'environnement et le climat, et appliqués correctement. La PAC doit aussi reconnaître les initiatives volontaires du secteur privé visant à développer et à mettre en œuvre des pratiques durables; elle doit s'appuyer sur ces initiatives pour atteindre des objectifs stratégiques et favoriser l'échange de bonnes pratiques.
- Le développement des zones rurales au moyen d'investissements dans les infrastructures et les services par l'intermédiaire des Fonds structurels et d'investissement européens, ainsi que des mesures ciblées en faveur des jeunes agriculteurs qui se lancent, afin de promouvoir la croissance et l'emploi dans les zones rurales et de résoudre la question du vieillissement de la population agricole.

² La position complète de FoodDrinkEurope sur la PAC est disponible à l'adresse suivante https://goo.gl/n6upDy.

Ces objectifs ne doivent pas être perçus comme se faisant concurrence mais devraient plutôt être poursuivis de manière cohérente. L'investissement dans la recherche et l'innovation, le transfert de connaissances et la collaboration entre toutes les parties prenantes (y compris l'industrie) doivent constituer la pierre angulaire de leur réalisation.

Enfin, une véritable politique agricole **commune** et ambitieuse devra disposer d'un budget commun doté d'un financement adéquat également après 2020.

Créer de nouveaux produits innovants, contribuer à des régimes sains et nutritifs et susciter des améliorations sur le plan de l'environnement sont autant d'éléments qui présentent une valeur ajoutée pour le consommateur: dans l'UE, la valeur ajoutée générée par la chaîne d'approvisionnement alimentaire a augmenté de 10,5 % entre 2008 et 2014 pour atteindre 711 milliards d'euros³. Tous les opérateurs économiques présents le long de la chaîne d'approvisionnement, à savoir les agriculteurs, les producteurs de denrées alimentaires et de boissons, les grossistes et les détaillants, ont bénéficié de cette croissance, qui se reflète dans leurs parts stables de valeur ajoutée totale enregistrée au cours de cette période.

C'est la raison pour laquelle l'ambition affichée par l'industrie, qui veut générer un accroissement de la valeur ajoutée de 2,5 à 3,5 % par an d'ici à 2025⁴, intéresse toutes les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris les agriculteurs. L'industrie des produits alimentaires et des boissons continue de fonctionner de façon responsable, mais elle ne pourra réaliser son ambitieux objectif que si elle est soutenue par un cadre politique favorable, la PAC étant l'une des politiques clés qui ont une incidence sur la croissance de ce secteur.

⁴ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le document «A competitive EU Food and Drink Industry for Growth and Jobs» (en anglais seulement), disponible à l'adresse suivante: https://goo.ql/nzP9iX.



³ Source: Eurostat, prévisions FoodDrinkEurope.





Faustine Bas-Defossez, Responsable «agriculture et bioénergie» du BEE

6.2 Autres associations:

6.2.1 Position du Bureau Européen de l'Environnement (BEE) sur l'avenir de la PAC

Si des ressources naturelles saines sont une condition préalable à la sécurité alimentaire, les terres fertiles se font cependant de plus en plus rares. Les charges excessives en nutriments dues à l'agriculture sont l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur les eaux de l'UE et la biodiversité – notre nature et notre faune si précieuses – disparaît sous nos yeux. Parallèlement, le secteur agricole est régulièrement touché par de nouvelles crises, le déclin démographique se poursuit dans les régions rurales et les effets du changement climatique deviennent de plus en plus dramatiques.

La politique agricole commune (PAC) a échoué à proposer des solutions permettant de relever l'ensemble des défis auxquels nous sommes actuellement confrontés.

Lorsqu'elle a été créée en 1962, la PAC a joué un rôle important pour nourrir l'Europe meurtrie d'après-guerre. Mais très vite, elle a favorisé la mécanisation du secteur agricole. Aujourd'hui, près de 59 milliards d'euros issus de l'argent des contribuables sont dépensés pour une politique qui soutient un modèle alimentaire et agricole néfaste sur les plans social, économique et environnemental.

Les récentes tentatives visant à réformer cette politique et à la rendre plus durable n'ayant pas abouti, les décideurs politiques doivent désormais reconnaître qu'il est essentiel de réviser la PAC en profondeur et qu'une véritable transition est vitale pour le secteur agricole.

La structure en deux piliers a vécu; les paiements au titre du premier pilier ne sont plus défendables. En lieu et place, le Bureau européen de l'environnement propose la création de quatre nouveaux instruments.

Le premier instrument devrait être axé sur la protection et l'amélioration de la biodiversité et des écosystèmes au moyen de paiements fondés sur les résultats, tandis que le deuxième serait axé sur un développement rural durable et mieux articulé autour des véritables problèmes qui se posent dans les zones rurales, tels que l'exode des populations. Le troisième instrument doit placer l'alimentation au cœur de la politique en renforçant la cohérence entre la politique de production et les modes de consommation concrets. Enfin, il nous faut un instrument qui assurera la transition vers une agriculture durable afin d'aider les agriculteurs à rendre leurs exploitations et leurs activités plus efficaces dans l'utilisation des ressources, sobres en carbone, respectueuses de l'environnement, durables et résilientes.

Pour que la future politique agricole, foncière et alimentaire de l'UE soit mieux adaptée à sa finalité, le principe du pollueur-payeur doit être respecté. Nous avons besoin d'une approche qui place le respect de la législation au cœur des paiements et dans le cadre de laquelle les dérogations à la législation sur l'eau ou la nature soient strictement limitées et relèvent toujours du cas par cas.

La nouvelle politique doit également s'appuyer sur une nouvelle structure de gouvernance qui permettra à tous les intérêts sociétaux concernés d'être dûment pris en compte dans le processus décisionnel. Le nombre important de citoyens qui ont participé à la consultation publique de la Commission sur l'avenir de la PAC montre l'immense

intérêt que celle-ci suscite. La prochaine politique doit faire l'objet d'une adhésion politique conjointe, depuis le niveau européen (avec la participation de plusieurs commissions du Parlement européen, formations du Conseil de l'UE et DG de la Commission), jusqu'aux échelons national et régional, où la politique est finalement adaptée et mise en œuvre.

Cette politique doit en outre être cohérente avec les objectifs de l'Union européenne sur les plans social, environnemental et de développement et prendre en compte l'ensemble de ses objectifs en matière d'environnement, de climat, de bien-être animal et de santé ainsi que le principe de précaution; mais elle doit surtout s'inscrire dans la ligne des objectifs de développement durable.

Il est temps d'adopter une politique qui établisse un nouveau contrat entre les agriculteurs et la société, une politique qui rémunère les agriculteurs pour des pratiques agricoles qui sont en harmonie avec la nature et garantissent le bon état de nos précieuses ressources naturelles.

Compte tenu de l'état alarmant de l'environnement naturel dans les exploitations agricoles en Europe, nous ne pouvons pas nous permettre une nouvelle réforme de la PAC qui serait vide de sens..



Friends of the Earth Europe



Stanka Becheva, Chargée du dossier agriculture et alimentation à Friends of the Earth Europe

6.2.2 Le point de vue de la branche européenne du réseau «Les Amis de la Terre» sur les réformes des politiques agricoles européennes

Cette déclaration a été signée par 180 autres organisations de la société civile. Les Amis de la Terre Europe ont la conviction que le système agroalimentaire européen ne fonctionne plus. Il sert principalement les intérêts d'une minorité, au détriment de la majorité de la population, des agriculteurs et de la planète. Il contribue directement au gaspillage de ressources mondiales limitées et nuit à l'environnement en favorisant le changement climatique, le recul de la biodiversité, l'épuisement des ressources halieutiques, la déforestation, l'érosion des sols, la rareté de l'eau, ainsi que la pollution de l'air et de l'eau. On a encouragé une agriculture de type industriel - qui est largement tributaire des importations et constitue l'une des principales sources de la résistance aux agents antimicrobiens -, en sacrifiant pour cela des revenus viables pour les agriculteurs et des emplois dans les zones rurales d'Europe, et au détriment également des droits de l'homme, de conditions de travail décentes et des moyens de subsistance dans les pays en développement. Les agriculteurs sont enfermés dans un dilemme, sommés de choisir entre la faillite et une pratique encore plus intensive. Ceux qui appliquent des modèles alternatifs crédibles, comme l'agriculture biologique ou agro-écologique, restent à la marge et c'est le maintien du statu quo qui prévaut. Dans le même temps, des niveaux élevés de dénutrition, la progression rapide de l'obésité et une mauvaise alimentation comptent parmi les principales causes de mortalité et de morbidité en Europe comme dans le reste du monde.

La politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne a contribué à ce système agroalimentaire défectueux en encourageant des méthodes de production agro-industrielles et des chaînes d'approvisionnement à l'échelle de la planète. C'est pourquoi l'UE doit entreprendre une réforme radicale de la PAC et de ses politiques connexes. Il est urgent de mettre en place un système plus juste, plus durable et plus résilient. Un tel système suppose notamment d'agir sur les leviers suivants:

- Des économies agroalimentaires diverses et équitables: garantir un revenu équitable et des conditions de travail décentes pour les exploitants et les travailleurs agricoles; faciliter l'accès d'une agriculture paysanne durable aux terres agricoles; encourager les circuits courts et des politiques durables en matière de marchés publics; offrir à tous les consommateurs un juste accès à des produits de qualité élevée; prévenir les retombées négatives sur le droit des individus à l'alimentation et sur les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles dans les pays du Sud.
- Un environnement sain et un système agroalimentaire respectueux du bien-être animal: garantir la disparition des subventions dommageables; récompenser et encourager l'obtention de résultats positifs sur le plan social et environnemental; restaurer la biodiversité et en enrayer le recul; encourager la sauvegarde et l'exploitation active de la diversité génétique; veiller à ce que la production agricole soit exempte de pesticides chimiques de synthèse et d'engrais minéraux préjudiciables à l'environnement; prévenir et réduire à son minimum le gaspillage des denrées tout au long de la chaîne

alimentaire; mettre un terme aux importations alimentaires et fourragères liées à la déforestation; veiller au respect effectif de la santé et du bien-être des animaux; remplacer l'actuel système d'élevage industriel par des modèles alternatifs extensifs qui ne traitent pas les animaux comme de simples matières premières et qui préservent l'équilibre entre le bétail et la capacité des terres, tout en prévenant un recours excessif aux antibiotiques; réduire radicalement les émissions produites par l'agriculture et assurer la transition vers un système agroalimentaire résilient.

- Favoriser la santé et le bien-être des citoyens: veiller à ce que notre système agroalimentaire favorise des régimes alimentaires sains, nutritifs, saisonniers, locaux, conformes aux usages culturels et financièrement abordables; encourager une baisse de la consommation des produits d'origine animale; sensibiliser les citoyens à l'impact de leur consommation sur leur propre santé, sur les agriculteurs, sur les animaux et sur l'environnement; prévenir les effets délétères des méthodes de production agricole sur la santé des exploitants et travailleurs agricoles et sur les populations rurales.
- Un système agroalimentaire publiquement responsable et doté d'une gouvernance participative, qui donne au citoyen des moyens d'action et qui respecte la démocratie: associer les citoyens à des processus transparents de prise de décision; empêcher la mainmise des entreprises sur la prise de décision; donner aux collectivités locales les pouvoirs pour prendre la tête du processus de transformation.



zattac.



Carla Weinzierl, Attac Autriche

6.2.3 Attac: Vers une politique alimentaire solidaire, démocratique et cohérente

La structure de la PAC tend à privilégier l'agro-industrie et l'agriculture industrielle plutôt que la production issue des petites exploitations. 20 % des plus gros producteurs de l'Union européenne perçoivent à eux seuls 80 % des paiements directs. Les quelque 10 % des exploitations agricoles aux revenus les plus faibles ne reçoivent que 0, 5 % des financements, tandis que les 10 % affichant les revenus les plus élevés en obtiennent 55 %. «Grandir ou disparaître!», tel est dans les faits le mot d'ordre que la PAC lance aux paysans. Au cours des dix dernières années, un tiers des petites exploitations européennes a disparu.

Ces processus de cessation d'activité sont également à l'œuvre à l'échelle mondiale, dans l'hémisphère sud, où les excédents de production européens sont bradés dans le cadre d'accords de libre-échange, annihilant ainsi à terme les systèmes de production locaux. La perte des moyens de subsistance entraîne la pauvreté, l'urbanisation et la formation de bidonvilles. La dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires augmente et s'accompagne de conséquences catastrophiques: les crises de la faim sont de plus en plus fréquentes et dévastatrices, dans un contexte où les prix sur les marchés mondialisés sont soumis à de fortes fluctuations et à la spéculation.

L'industrialisation continue de l'agriculture dévalorise le savoir-faire paysan, ce qui entraîne la disparition des semences et des méthodes de production adaptées aux conditions climatiques et culturelles. Ce phénomène accroît la vulnérabilité au changement climatique et l'«occidentalisation» non durable des modes de consommation alimentaire. Une telle orientation politique s'assortit en outre de conditions de travail dégradantes et dangereuses pour les travailleurs agricoles.

Une agriculture reposant sur des combustibles fossiles, des monocultures de variétés génétiquement modifiées et la dépendance qui en découle à l'égard de l'industrie agrochimique ne constitue pas seulement une menace pour la santé des personnes et des animaux, au Nord comme au Sud: ce modèle agricole industrialisé est à l'origine de graves dégâts sur les écosystèmes, de l'érosion des sols, de la perte de biodiversité et du changement climatique.

Dans le cadre du mouvement Nyéléni pour la souveraineté alimentaire⁵, l'association Attac appelle à un changement radical. Ce mouvement demande qu'une politique alimentaire cohérente et démocratique⁶ vienne se substituer à une politique agricole dissociée de la politique commerciale, sociale et environnementale. Une production alimentaire socialement juste, écologiquement durable et culturellement adaptée à la population locale doit prendre le pas sur une orientation axée sur les exportations: fournir de la nourriture aux populations, plutôt que des profits à l'agro-industrie.

Dans le cadre d'une politique alimentaire cohérente et démocratique, les financements ne bénéficieraient qu'aux seuls agriculteurs répondant à des critères sociaux et écologiques ambitieux. Les subventions doivent être plafonnées lorsque que la taille des exploitations augmente, et leur progression doit être liée au temps de travail plutôt qu'à la dimension

⁵ http://www.nyelenieurope.net

⁶ https://www.peoplesfoodpolicy.org

des exploitations. À plus long terme, l'argent des contribuables devrait être exclusivement consacré aux exploitations agricoles situées dans des zones particulièrement défavorisées et qui fournissent des services socialement souhaitables tels que la préservation de la biodiversité et des espaces de loisirs. Les agriculteurs doivent donc à l'évidence pouvoir fixer pour leurs produits des prix leur garantissant un revenu stable, de manière à leur permettre de vivre de leur travail. À cette fin, le marché alimentaire doit être réglementé et le pouvoir de l'agroindustrie, y compris celui des détaillants, aboli⁷.

Les marchés publics doivent favoriser les économies cycliques régionalisées. Il convient de créer des conseils de l'alimentation, afin de démocratiser les systèmes alimentaires, et les innovations issues de la société civile telles que l'agriculture à soutien collectif, les coopératives alimentaires et les supermarchés démocratiques doivent bénéficier d'un soutien public.

La vente d'engrais commerciaux et l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage doivent être limitées. Il convient de réduire les importations vers l'Union européenne d'aliments pour animaux et d'agrocarburants, responsables de l'accaparement des terres et de la destruction des forêts tropicales, tandis que les restitutions européennes à l'exportation doivent être immédiatement supprimées pour enrayer le dumping provoqué par l'Union européenne.

Pour parvenir à la souveraineté alimentaire en Europe et ailleurs, il faut donc sortir de la logique dominante du profit et de la croissance, et réorienter le système économique en fonction des besoins humains. La politique commerciale doit être elle aussi réorientée⁸ selon les principes de subsidiarité, de complémentarité et de solidarité, afin que le commerce ne vienne pas détruire la production alimentaire locale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union.

- 7 https://www.stopcorporateimpunity.org
- 8 http://www.s2bnetwork.org/trade-time-new-vision/



2 OXFAM



Thierry Kesteloot, Oxfam Solidarité

6.2.4 Oxfam: l'UE a besoin d'une politique alimentaire globale, allant bien au-delà de la politique agricole actuelle.

Cette politique doit reposer sur les principes du respect des limites de la planète, de l'accès équitable aux ressources naturelles et de la répartition équitable de celles-ci, de la justice sociale, du travail décent et de la réalisation des droits de l'homme, de l'intégration de l'atténuation des risques et de l'adaptation au changement climatique, et enfin de la cohérence des politiques en faveur du développement sur la base de l'équité et de la solidarité avec les pays en développement.

Au fil du temps, la PAC a été réformée pour s'orienter davantage vers le marché et être plus compétitive à l'échelle internationale, et ce, en alignant les prix agricoles internes sur les niveaux du marché international. Cette évolution a conduit à la suppression progressive des subventions à l'exportation, lesquelles ont cependant été remplacées par des paiements directs découplés produisant le même effet de dumping pour les agriculteurs des pays en développement et entravant ainsi le développement structurel du secteur agroalimentaire dans ces pays. Le fort accent placé par la Commission sur une croissance agricole fondée sur les exportations s'appuie dans une large mesure sur des règles commerciales inéquitables, qui voient l'Europe gagner des parts du marché international en se livrant à une concurrence déloyale et en protégeant indûment son marché intérieur. Cela se répercute sur les systèmes alimentaires du monde entier, principalement au détriment des petits producteurs de denrées alimentaires, tant dans l'Union européenne que dans les pays tiers, comme le montrent les crises répétées dans le secteur laitier. Les exportations ne constituent pas une réponse appropriée à la situation injuste vécue par les petits producteurs laitiers de l'UE. Parallèlement, dans sa quête de facteurs de production bon marché, le secteur agroalimentaire européen devient également tributaire de l'importation massive de denrées de base produites de façon non durable. C'est notamment le cas en ce qui concerne les aliments pour animaux et la production de biocarburants en tant qu'énergie renouvelable. La PAC a ainsi contribué à renforcer les inégalités, la concentration du pouvoir ainsi que les pratiques commerciales déloyales aussi bien au sein de l'Union européenne que dans les chaînes de valeur mondiales.

Toute politique future en matière d'alimentation et d'agriculture doit veiller à satisfaire les besoins des générations présentes et à venir en répondant au moins à quelques questions clés: comment gérer durablement nos écosystèmes; comment atténuer le changement climatique et s'y adapter; comment fournir aux citoyens des produits sains et de qualité; comment s'assurer que nos campagnes soient vivantes et prospères, et enfin comment veiller à la cohérence de cette politique dans la perspective du développement? Une nouvelle politique agricole et alimentaire européenne a besoin d'être révisée de telle sorte qu'elle tienne compte des objectifs de développement durable, des engagements en matière de changement climatique, des obligations en matière de droits de l'homme, du partage équitable des ressources naturelles, des questions de santé publique et de l'établissement de règles commerciales équitables. Ce nouveau cadre devra être transformé en un programme, porteur de transformations, qui prenne sérieusement en compte le changement climatique. Une telle entreprise suppose à la fois de veiller à ce que le secteur agricole réduise ses émissions globales, et de procéder à des adaptations, notamment en mettant sur pied des systèmes agroécologiques résilients. La politique agricole doit délaisser les instruments obsolètes et non ciblés tels que les «paiements découplés» pour privilégier des «mesures d'incitations» modernes, capables de générer des avantages pour la société dans son ensemble, de remédier aux défaillances du marché et d'assurer des revenus équitables ainsi qu'un accès équitable à la terre, tout en modifiant des réglementations commerciales déloyales. Cette mission ambitieuse exige une solide gouvernance alimentaire qui soit inclusive, cohérente, responsable, équitable et durable, plutôt qu'une gouvernance déterminée en grande partie par ceux qui ont directement intérêt au maintien de ce qui apparaît aujourd'hui encore comme une PAC ni durable ni équitable.





Janvier 2018

Créé en 1994 à la suite de la signature du traité de Maastricht, le Comité européen des régions est l'assemblée des 350 élus locaux et régionaux issus de l'ensemble des 28 États membres de l'UE, représentant plus de 507 millions d'Européens. Sa mission consiste à associer les collectivités régionales et locales et les populations qu'elles représentent au processus décisionnel de l'UE et à les informer au sujet des politiques de l'Union. La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil sont tenus de consulter le Comité dans les domaines de décision politique concernant les régions et les villes. Le Comité des régions peut également saisir la Cour de justice de l'Union européenne en cas de violation de ses droits ou bien s'il estime qu'un texte de loi de l'UE viole le principe de subsidiarité ou ne respecte pas les compétences des collectivités régionales et locales.